

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 66-2018

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018**

**Présents :** M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANGONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018

Le Maire,

Daniel ANGONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 67-2018**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018**

**Présents :** M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANGONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 18 septembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018  
Le Maire,

Daniel ANGONIN



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 68-2018**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018

**Présents :** M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANGONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AM n° 106 à SARA Développement Groupe ELEGIA**

Comme suite au projet de PLU arrêté et à son approbation le 26 juin 2018, M. le Maire rappelle que le secteur de la Planche Sud a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) ; ce site de moins de 7 000 m<sup>2</sup> s'inscrit en continuité Est du centre-ville, aux abords du nouvel EHPAD et du lotissement de la Planche. La partie Est est une parcelle de pré (près de 4 500 m<sup>2</sup>) inscrite en zone AUa<sub>0A5</sub> au PLU ; l'OAP prévoit la réalisation d'environ 24 logements collectifs dont 10 logements locatifs sociaux minimum.

M. le Maire fait part qu'il a reçu plusieurs offres d'achat pour une partie de la parcelle communale cadastrée section AM n° 106 en vue de réaliser environ une vingtaine de logements en accession à la propriété ; après avoir présenté ce dossier en Commission Urbanisme le 11 octobre dernier, M. le Maire indique que le projet retenu est celui présenté par SARA Développement Groupe Elegia ; celui-ci prévoit la construction de 21 logements collectifs (1.530 m<sup>2</sup> de surface de plancher) sur un tènement d'environ 3.000 m<sup>2</sup> avec un prix d'acquisition valorisé à 530.000 € TTC ; les 1.500 m<sup>2</sup> restants sont réservés pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

M. le Maire ajoute que le projet respecte l'OAP n° 5, tient compte de la topographie du site légèrement marquée du Nord au Sud, pour une meilleure intégration paysagère des futures constructions dans la pente, la situation du site à la transition avec la zone agricole qui nécessite un traitement paysager des limites Est et Sud du site, sachant que cette frange Est offre des vues dégagées sur les arrières plans paysagers, notamment le monument Notre Dame de la Salette qui surplombe le secteur.

Afin de garantir l'impartialité du vote, M. le Maire, vu sa position au sein de SARA, indique qu'il ne prend pas part au vote, tout comme il n'a pas pris part au choix de l'opérateur lors de la Commission Urbanisme.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 11 octobre dernier,  
Vu l'avis rendu par le Service France Domaine en date du 28 mai 2018,  
Vu les trois offres présentées,  
Vu le projet présenté par SARA Développement Groupe ELEGIA et son offre d'achat,  
Considérant que le projet de SARA Développement Groupe ELEGIA est en parfaite adéquation avec l'OAP n° 5 du PLU,

**Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 2 abstentions (MM. CANUTI et DUSSORT) :**

- approuve la cession d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle cadastrée section AM n° 106 sise rue Victor Hugo, à SARA Développement Groupe ELEGIA moyennant le prix de 530.000 €,
- désigne Maître Jérôme RAY, notaire à Heyrieux, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant,
- autorise M. le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Il est précisé que les frais relatifs à la division du tènement et à son bornage sont à la charge de Sara, ainsi que la voirie interne d'accès desservant l'ensemble des logements depuis la limite publique.

**Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.**

**Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018  
Le Maire,**

**Daniel ANGONIN**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 69-2018**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018

Présents : M. ANTONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANTONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention à M. le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension de la salle de gymnastique**

M. le Maire présente le dossier concernant l'extension de la salle de gymnastique située, à proximité du Gymnase Lucien Tardy et du Collège Jacques Prévert, chemin de Rajat à Heyrieux. Cet équipement sportif est principalement utilisé par le Collège et l'Association de Gymnastique ; cependant, les problèmes liés à l'espace perdurent : absence de vestiaires et de sanitaires...

L'objectif affiché consiste donc à améliorer en termes de surface disponible, de confort et d'équipements (vestiaires, douches, toilettes...) les installations de cette salle. L'extension envisagée doit se raccorder à la salle existante avec un minimum d'impact sur la structure ; la salle existante doit être maintenue en activité le temps des travaux pour assurer la continuité des activités du Collège et de la section de gymnastique.

La Commune envisage au Nord du bâtiment existant une extension d'environ 20 m, soit 4 travées de 5,00 m et d'une largeur de 18 m ; le montant des travaux est estimé à 370.000 € HT et les honoraires divers afférents (maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique, études de sols, levé topographique, diagnostics amiante et plomb...) sont évalués à 60.000 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 6 septembre 2018 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet présenté et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de M. le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour les travaux d'extension de la salle de gymnastique, dont le montant des travaux et des honoraires est estimé à 430.000 € HT ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018  
Le Maire,

Daniel ANTONIN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 70-2018

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 16 octobre 2018

**Présents :** M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANGONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modification du règlement du restaurant scolaire**

Devant la recrudescence des violences physiques et même verbales, des incivilités envers les agents de surveillance durant le temps méridien, les sanctions prévues au règlement intérieur du restaurant scolaire doivent être révisées et étudiées de nouveau ; cet état de fait a motivé l'écriture d'un cinquième alinéa dans le paragraphe 3-2-2 prévoyant un droit à l'exclusion de la cantine sans courrier d'avertissement préalable.

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire réunie le 11 octobre 2018 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018  
Le Maire,

Daniel ANGONIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 71-2018

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2018

**Présents :** M. ANGONIN. Mme CHASTAGNARET. M. DIETRICH. Mme MATTERA MM. REVEYRAND. ROSET. Mme ALVES-CASSAGNE. MM. BRICOUT. CANUTI. DUCHAMP. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** Mme BOURNAY à M. ANGONIN. M. CINQUE à M. REVEYRAND. Mme GENDRIN à M. ROSET. Mme GROS à M. DIETRICH. Mme POLSINELLI à Mme MATTERA. M. THOMA à Mme CHASTAGNARET. Mme VARAY à Mme LOUVIER.

**Sans procuration :** Mme PIERRE-LIEBAR. MM. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Evaluation définitive des transferts de charges liés aux transferts de compétence « GEMAPI » et « Complémentaire GEMAPI »**

Par courrier en date du 9 octobre 2018, M. le Président de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné (CCCND) a informé la Commune d'Heyrieux que le Conseil Communautaire, lors de la séance du 27 septembre dernier, a pris acte du rapport établi par la CLECT en date du 12 juillet 2018, relatif à l'évaluation des transferts de charges liés aux transferts de compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et « Complémentaire GEMAPI », intervenu au 19 juin 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, chaque commune doit approuver ce rapport par délibération, dans les trois mois de sa notification ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Afin de permettre au Conseil Communautaire de fixer le montant des Attributions de Compensation définitives lors de sa séance du 20 décembre prochain, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du rapport de la CLECT du 12 juillet 2018.
- Charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 24 octobre 2018  
Le Maire,

Daniel ANGONIN



